

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE GÉNÉRALISÉE C.F.G. de 2%

UNE SOLIDARITÉ UNIVERSELLE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

1^{ère} partie

Introduction générale et courte analyse des faits

1- Impôts, taxes, réglementations

La France de la Libération de 1945 n'aura pas tenu ses promesses. Son peuple et l'un des plus pressurés d'impôts et de taxes du monde dit libre. Situation à laquelle s'ajoute, une cascade de réglementations qui semblent sur le point de dépasser les peuples de l'ancien bloc communiste. Elles n'ont de but que de restreindre les espaces de liberté, et pour préparer l'organisation d'un unique pouvoir mondialiste, privilégiant la domination anglo-saxonne.

2- La solidarité, un mode de gouvernement

La culture de la solidarité quand elle devient un système de gouvernement est une perversion, une addiction. Elle enlève tout discernement. Elle produit une situation anxiogène due à la peur du manque, de l'insécurité. L'État en est devenu le grand ordonnateur. Il porte atteinte à la dignité du peuple. Il ronge, tel un prédateur, ses mécanismes légitimes de liberté personnelle et ses espaces de liberté en tout impunité.

3- Corps intermédiaires -puissances occultes

Une situation qui s'accompagne d'un effacement des corps intermédiaires au profit d'organismes impersonnels. Ces organismes et institutions nationaux ou internationaux sont noyautés par des puissances occultes. Elles les dévoient de leurs intentions et de leurs objectifs initiaux. Ces organismes collaborent à ces pouvoirs qui investissent l'État, aucun n'est épargné.

4- État français

L'État français a été progressivement éloigné des préoccupations du peuple. Il a atteint un point de non-retour. Il devient un appareil oppressif, contrôlé par ces puissances occultes, elles-mêmes incontrôlables. Les masques de nos dirigeants tombent, qu'elles que soient les sphères de leur action, ils sont, aujourd'hui, en rupture avec les nécessités légitimes du peuple. À l'exemple de leur comportement face à la contestation du monde agricole et comme précédemment avec les Gilets Jaunes.

Des aveugles dirigent un peuple aveugle. Un gouvernement hors sol ! Qui nous enfonce dans une nuit sans étoile !

5- Théorie du chaos

Il n'est pas irrationnel de se demander si, dans les coulisses du pouvoir, et ce, de tous les États membres de l'U. E., s'il n'y aurait pas une volonté du chaos ? Une situation de crises en vue d'amener les peuples à réclamer l'instauration d'un gouvernement mondial. Le nouvel ordre mondial recevrait sa légitimité des peuples eux-mêmes.

6- Coup d'état permanent et résistance

Les pouvoirs, pris dans leur ensemble, ne survivent que par un état permanent de coup d'état, habilement revêtu d'un ordre constitutionnel significatif d'une

situation de non-droit qui s'avance afin d'enfoncer les "sans-dent" et autres "inutiles" dans un asservissement auto-consenti.

Contre cet état de fait, il s'impose une culture de la résistance qui, pour ne pas tomber dans la violence, se doit de s'appuyer sur la Révélation chrétienne et l'histoire.

La résistance ne peut se dispenser de connaître l'histoire et de s'en nourrir, et se doit de s'adosser à la Loi et au Droit Naturel pour assurer sa légitimité auprès du peuple. La légitimité est supérieure à la loi surtout quand celle-ci n'est plus au service de ses intérêts.

Résister aux pouvoirs d'une telle perversion est un devoir surnaturel et moral. Il exige un réalisme, du sang-froid, ce qui induit d'accepter l'autorité du réel. Une droiture intellectuelle et morale difficile à faire entendre par un peuple en souffrance, elle est pourtant indispensable, puisqu'elle a besoin de confédérer (rassemblement des personnes dans le respect de leur diversité) les citoyens qui demeurent habités par la conscience morale et le souci du Bien Commun. (Une conscience morale qui induit une adhésion sans réserve à la Loi et au Droit Naturel).

2^{ème} partie

UNE SOLIDARITÉ AU SERVICE DU BIEN COMMUN

La proposition d'une contribution financière généralisée de 2% sur l'ensemble des transactions financières est sans aucun doute une démarche de résistance d'un grand bon sens. Elle répond aux exigences de la Loi et du Droit Naturel tout en apportant un nouveau souffle et une nouvelle conception de justice sociale et de l'esprit de solidarité. Elle est conforme à la recherche du Bien Commun national et universel.

La mise en œuvre du plan d'application de la contribution financière généralisée de 2% sur toutes les transactions financières permet :

- 1 – L'augmentation du pouvoir d'achat de tous les ménages.
- 2 – L'augmentation de tous les salariés et des ouvriers de 25% sans impacter la trésorerie des PME/TPE.
- 3 – L'augmentation du SMIC à 1750€. Augmentation des minimas sociaux de 25%.
- 4 – La mise en place d'une aide de 1100€ pour tous les étudiants obligés

de s'éloigner du cadre familial, ainsi que pour les aidants et pour les personnes en situation de handicap.

5 – La revalorisation des retraites à 1400€.

6 – La revalorisation du minimum vieillesse à 1200 €.

7 – Un revenu minimum de 1400€ pour les agriculteurs, revitalisant les petites exploitations.

8 – Le remboursement des cotisations salariales et patronales sans toucher au modèle de la couverture sociale.

9- Nous allons prélever cette contribution financière généralisée de 2% sur les transactions financières scripturales sans modifier quoique ce soit au système actuel.

10 – La création de nouveaux logements pour les jeunes et les retraités, dans les grandes villes sur des terrains agricoles ou communaux.

11 – La réindustrialisation du pays, les entreprises n'auront plus la nécessité de s'installer dans les pays à faible fiscalité sociale, ils viendront s'installer en France.

12 – La fin du travail dissimulé.

13 – Le retour à l'emploi

14 – La compétitivité de toutes les entreprises.

3^{ème} partie

SOUTENIR CETTE PROPOSITION

1- Renouveler le concept de solidarité

Être solidaire, en se rassemblant autour de cette proposition vis-à-vis des élus et des institutions, est un acte de résistance. Elle fédère toutes les classes sociales. Elles s'ouvriront au renouvellement pacifique et racinaire des institutions.

Cette contribution solidaire concerne la base la plus active et la moins coûteuse de la société les 3 500 000 TPE PME et indépendants (13 millions de personnes directement concernées) qui œuvrent pour le développement de l'économie locale indispensable à l'économie nationale et internationale.

7- Une justice restaurée

La contribution financière généralisée de 2% sur toutes les transactions financières et sur toutes les sources de revenus, en remplacement des taxes patronales, cotisations sociales élargirait l'assiette fiscale tout en garantissant une véritable justice sociale. Elle allégerait de manière conséquente le poids et la charge administrative tout en rendant au peuple ses espaces de liberté, renforçant les initiatives personnelles avec une contrainte minimale administrative.

8- L'impôt au service du peuple

Cette contribution ne serait pas un impôt nouveau déguisé, mais bien la suppression de tout ce qui nourrit l'injustice.

Une telle innovation sociale et fiscale se répercuterait sur l'ensemble des mécanismes de la société en éliminant tout ce qui entrave la liberté ontologique et les espaces de liberté dont celui d'entreprendre.

L'État récolterait une TVA plus importante tout en supprimant celle qui concerne les domaines de l'alimentation, des soins, des énergies telles que : l'eau, l'électricité... qui font partie des nécessités indispensables à l'entretien de la vie.

L'eau, l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, le pétrole et ses dérivés sont des éléments de bases, ils ne devraient pas être taxés et retourner sous le contrôle de l'État, d'autant qu'ils sont parmi les nécessités en vue du Bien Commun national et universel.

9- La contribution de 2% qui devrait la percevoir ?

Cette contribution dégagerait l'État. En effet, sa récolte et sa gestion, selon la Loi et le Droit Naturel, reviennent aux acteurs de la vie économique, sous son contrôle, et ne pourrait, en aucun cas, être détournée par lui de sa mission originelle.

Il est normal, que les acteurs économiques qui sont les contributeurs directs de cette contribution en soient les bénéficiaires exclusifs et qu'ils en aient la charge de la récolte et la gestion, ce qui ne devrait pas poser de problème technique insurmontable étant donné que l'impôt est prélevé à la source.

10- Une opportunité de renouveler la culture économique et sociale

La contribution financière généralisée est conforme à une société et une économie libérale. Il s'induit que son application entraîne un renouvellement des mentalités et culturel quant à la manière de restaurer et de maintenir une véritable justice sociale et solidaire.

Les corps intermédiaires retrouveraient leur place et leur rôle dans les équilibres naturels et les articulations de la société. L'État se recentrerait sur ses missions régaliennes. La société se libérerait de son état endémique anxigène, au lieu de s'enfermer dans une contestation de plus en plus tendue et désespérante, sa colère se changerait en confiance retrouvée, puisqu'elle reprendrait les leviers de son organisation et en partie de son destin découlant de la Loi et du Droit Naturel.

Ce document de travail est le fruit de la collaboration de Monsieur Bernard Claudel et de Monsieur Pierre Charles Aubrit Saint Pol.

Les documents de référence sont :

- 1- Le site : <https://alliance-du-peuple.eu/language/fr/pouvoir-dachat-2/>
- 2- La documentation tirée de la Doctrine Sociale catholique
- 3- Le site : <https://www.surleroc.fr/>

- 4- Les articles suivants : <https://www.surleroc.fr/post/l-entreprise-actrice-du-bien-commun-et-de-la-stabilit%C3%A9-sociale-de-p-c-aubrit-st-pol>

- 5- <https://www.surleroc.fr/post/les-entretiens-de-perpignan-matiere-temps>